

XIX^e et XX^e siècles **L'enseignement supérieur au Québec**

Jean-Pierre Charland

Numéro 72, hiver 2003

L'Université Laval : phare du fait français d'Amérique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7425ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charland, J.-P. (2003). XIX^e et XX^e siècles : l'enseignement supérieur au Québec. *Cap-aux-Diamants*, (72), 20–26.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU QUÉBEC

PAR JEAN-PIERRE CHARLAND

L'offre éducative fut, au Québec comme ailleurs, particulièrement diversifiée. Aux institutions anciennes, le plus souvent placées sous la juridiction des églises, comme les petites écoles paroissiales et les collèges, s'en ajoutèrent d'autres. Certaines venaient de l'initiative de l'État. Au début du XIX^e siècle, trois lois scolaires successives, qui donnaient naissance à autant de réseaux, furent adoptées par la Chambre d'Assemblée. Aussi se retrouva-t-on dans les années 1830 avec à la fois des écoles royales, des écoles de fabrique et des écoles de syndics. Elles offraient toutes l'enseignement élémentaire. La situation ne devint pas plus limpide au début des années 1840, au moment où naquirent des institutions plus durables, le Département de l'instruction publique et les commissions scolaires. Par exemple, les écoles élémentaires, les écoles modèles et les académies offraient toutes la formation primaire : elles se distinguaient seulement par

le caractère plus ou moins long du programme proposé. À cette situation s'ajoutaient les initiatives d'entrepreneurs privés, aux intentions philanthropiques ou commerciales : par exemple, la ville de Québec vit naître quelques établissements à l'initiative du protonotaire Perreault.

Pour fins de subvention, le Département de l'instruction publique, à compter du milieu du siècle dernier, donnait une définition de l'enseignement supérieure assez lâche : les écoles modèles, les académies, les écoles normales et les collèges¹ classiques se trouvaient dans cette catégorie. Les premières offraient le cours primaire complété des deux ans du cours modèle; les secondes le cours primaire, le cours modèle et les deux ans du cours académique.

Si l'on veut considérer seulement ce qui, selon une définition contemporaine, se trouvait véritablement au niveau supérieur, nous aurions chez les catholiques les collèges classiques et les universités. La présence des premiers à cet ordre surprendra peut-être. Les lecteurs qui ont fréquenté des institutions de

L'Université Bishop située à Lennoxville fut fondée en 1843. (Archives de Cap-aux-Diamants).



ce type, et leurs proches, se souviendront sûrement que les études se terminaient par des examens administrés par la Faculté des arts de l'Université Laval dans les collèges à l'est de Trois-Rivières, de l'Université de Montréal à l'ouest. Cette division géographique a souffert quelques exceptions : le Collège de Mont-Laurier, par exemple, se trouvait affilié à l'institution québécoise. Le diplôme qui couronnait le tout, le baccalauréat, était émis par l'université. D'ailleurs, quand les gouvernements commencèrent à subventionner les études universitaires, les étudiants des quatre dernières années du cours classique (Belles-lettres, Rhétorique, Mathématiques ou Philosophie 1 et Physique ou Philosophie 2) firent l'objet de ses largesses, et l'*Annuaire statistique du Québec* les compta avec les autres étudiants des Facultés des arts.

Cette situation nous rappelle que l'université médiévale accueillait de jeunes élèves qui faisaient tout l'apprentissage de la langue latine en son sein, à la Faculté des arts, avant de pouvoir passer aux facultés plus prestigieuses de théologie, de droit et de médecine. Progressivement, en Europe, ces activités de formation sont passées aux collèges, tout en gardant une affiliation universitaire. C'est cet héritage ancien que les institutions québécoises ont préservé jusqu'à la réforme de l'enseignement des années 1960. À ce moment, les Collèges d'enseignement général et professionnel (cégep) prirent le relais de la formation préuniversitaire. Le baccalauréat, en tant que sanction des études secondaires, disparaissait au profit du diplôme d'études collégiales. Au même moment, dans la plupart des programmes, les universités cessaient d'accorder une licence au premier cycle, pour donner plutôt un baccalauréat. Le Québec abandonnait ainsi une nomenclature à la française – le lycée se clôt toujours sur les examens du baccalauréat – pour en adopter une à l'américaine.

Du XVII^e jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les jeunes francophones n'ont pu profiter que du cours classique : exceptés quelques cours d'hydrographie financés par la couronne française, il ne se donnait pas d'autre formation de niveau supérieur. Les professionnels, s'ils n'avaient pas fréquenté l'université à l'étranger, avaient été formés selon le régime de l'apprentissage, ou encore dans des écoles de médecine ou de droit créées grâce à l'initiative privée. Les établissements de ce genre furent toujours éphémères. Si l'apprentissage de la langue française supplantait celui du latin au XIX^e siècle – ce dernier devient surtout un moyen de mieux maîtriser la première –, tout le programme de ces institutions était profondément marqué du souci de



■ Entrée de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. (Archives de Cap-aux-Diamants).

cultiver chez les élèves un amour de la littérature classique. Dans le contexte religieux et national d'alors, cela s'accompagnait d'un désir de moralisation et de fidélité aux origines. D'un autre côté, les sciences demeuraient les grandes négligées, cela malgré un effort de renouveau à compter des années 1930.

La formation classique demeura longtemps l'apanage des garçons. Les jeunes filles qui poursuivaient leurs études après la formation primaire accédaient aux cours modèle et académique, même si le menu offert par certaines congrégations religieuses présentait parfois des ambitions encyclopédiques, et que les diplômes – qui n'avaient pas un caractère officiel – prenaient des appellations ronflantes. Un premier collège féminin vit le jour à Montréal au début du XX^e siècle, il y en eut un second à Québec dans les années 1920. Ils se multiplièrent ensuite d'autant plus lente-

■ École polytechnique de Montréal. Carte postale vers 1915. (Archives de Cap-aux-Diamants).

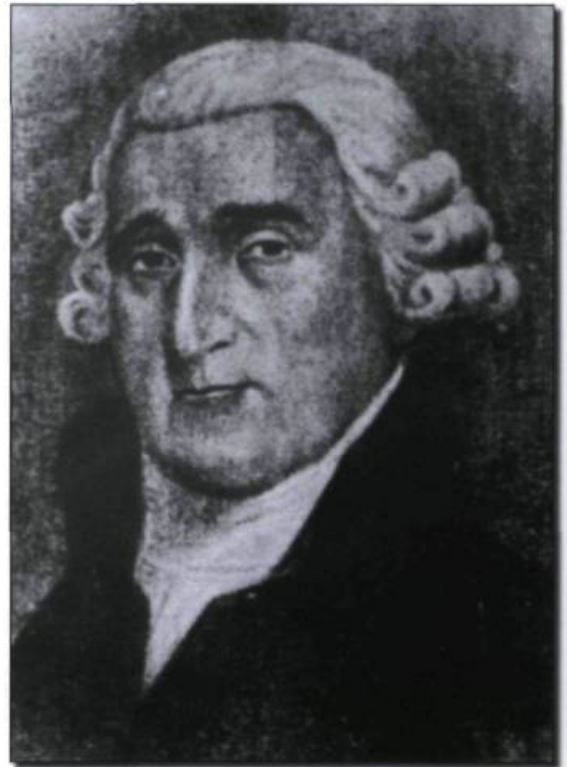


ment que le gouvernement du Québec limitait son aide financière aux collèges masculins et aux établissements d'enseignement ménager – familial – que l'abbé Albert Tessier, longtemps responsable de ces institutions, appelait des «écoles du bonheur» –, dont la formation paraissait aux élites d'alors plus conforme aux destinées d'épouse et de mère des adolescentes.

Au début du XIX^e siècle, les Québécois de langue anglaise purent compter sur un enseignement supérieur grâce à la création des universités McGill (Montréal, 1821) et Bishop's (Cantons-de-l'Est, 1843). Dans les deux cas, ces établissements furent d'abord assimilables à des collèges classiques. La formation proprement universitaire y fut introduite progressivement. Le réseau universitaire de langue anglaise se trouva complété au XX^e siècle par la création des collèges Loyola et Sir George Williams, qui fusionnèrent en 1974 pour donner naissance à l'Université Concordia.

En 1852, le diocèse de Québec et le Séminaire de la même ville se sentirent assez d'assurance pour créer l'Université Laval. Celle-ci se dotait d'une succursale dans la ville de Montréal en 1878. Elle obtint son autonomie complète en 1919. C'est aujourd'hui l'Université de Montréal. Les deux succursales de cet établissement devaient servir à la formation du personnel ecclésiastique, bien sûr, mais aussi à celle des élites laïques dont la communauté française avait besoin : des avocats, des notaires et des médecins. On n'y trouva pas vraiment d'activités de recherche avant le XX^e siècle.

La formation de spécialistes des sciences pures ou appliquées de langue française demeurerait impossible. Tout juste après la fédération, le premier ministre et ministre de l'Éducation Pierre-Joseph-Olivier Chauveau avait bien offert une subvention aux univer-



Joseph-François Perreault (1753-1844), surnommé le père de l'éducation au Canada français. Il créa à ses frais des écoles d'agriculture, des fermes expérimentales, etc. (Archives de *Cap-aux-Diamants*).

sités afin d'aider au démarrage d'un enseignement scientifique. Si l'Université McGill s'empressa d'accepter ces sommes, à l'Université Laval on a plutôt préféré s'abstenir, ne voulant pas que l'établissement doive rendre des comptes à l'État sur l'utilisation de ces subventions. On entra alors dans un épisode de luttes assez pénibles entre libéraux – je parle ici des adeptes de la philosophie politique, que l'on trouvait aussi chez les membres du Parti conservateur – et ultramontains sur le contrôle des institutions scolaires.

Heureusement, la Commission des écoles catholiques de Montréal, appuyée par le Département de l'instruction publique, créait, en 1873, une école de sciences appliquées : l'établissement porta bientôt le nom de Polytechnique. Du côté de la préparation au monde des affaires, c'est la Chambre de commerce de Montréal qui fut à l'origine, en 1907, de la création de l'École des Hautes Études Commerciales. Ces deux institutions seront éventuellement affiliées à l'Université de Montréal. Du côté de Québec, il faut attendre le premier conflit mondial pour voir la création des écoles de commerce, de chimie, de génie et de foresterie. C'était dans tous les cas une entrée plutôt tardive des institutions francophones, sous la forme d'écoles affiliées plutôt que de facultés de plein droit, dans la forma-

■
L'Université McGill de Montréal a obtenu sa chartre en 1829. (Archives de *Cap-aux-Diamants*).



tion de spécialistes capables de faire leur marque dans les domaines scientifiques et financiers.

En 1954, la fondation de l'Université de Sherbrooke venait compléter le tableau. Il faut ensuite attendre la réforme de l'enseignement des années 1960, à un moment où les établissements existants connaissaient une explosion de leur clientèle, pour que l'offre de services éducatifs au niveau supérieur fasse un bond avec la création du réseau de l'Université du Québec (1969).

Aujourd'hui, environ le tiers des jeunes accèdent aux études universitaires au Québec. En 1930, la proportion des inscrits à cet ordre d'enseignement était de 3 %, incluant la clientèle de la Faculté des arts, c'est-à-dire en milieu catholique les étudiants des quatre dernières années du cours classique. Les 10 % n'ont été atteints qu'en 1966-1967, les 15 % au début des années 1970.

Ce n'étaient pas toutes les catégories de la population qui avait accès à cet ordre d'enseignement. Les moins bien nantis s'en trouvaient exclus, bien sûr, sauf les jeunes hommes qui accédaient aux études en théologie grâce au soutien de quelques bonnes âmes. Les jeunes femmes y furent admises très progressivement, dans des programmes essentiellement culturels d'abord. Ce ne fut que pendant les années 1920 que l'on vit les premières admises dans les facultés de droit ou de médecine francophones, et toujours en nombre infime.



Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890), premier ministre de 1867 à 1873 et ministre de l'Instruction publique (1868-1873). (Archives de Cap-aux-Diamants).

Répartition des clientèles universitaires selon la confession des établissements fréquentés, en 1921 et 1951

| | En tenant compte des inscrits à la Faculté des arts | | Proportion de catholiques au Québec |
|------|--|-------------|-------------------------------------|
| | Catholiques | Protestants | |
| 1921 | 69,6 | 30,4 | 85,7 |
| 1951 | 53,8 | 46,2 | 87,9 |
| | Sans tenir compte des inscrits à la Faculté des arts | | Proportion de catholiques au Québec |
| | Catholiques | Protestants | |
| 1921 | 62,0 | 38,0 | 85,7 |
| 1951 | 42,5 | 57,5 | 87,9 |

Note : On se souviendra qu'il y a des collèges de langue anglaise. On ne peut assimiler catholiques et francophones, protestants et anglophones, même si c'est le cas d'une large majorité d'entre eux. Rappelons enfin que pour fins scolaires, tous les non-catholiques étaient assimilés à des protestants.



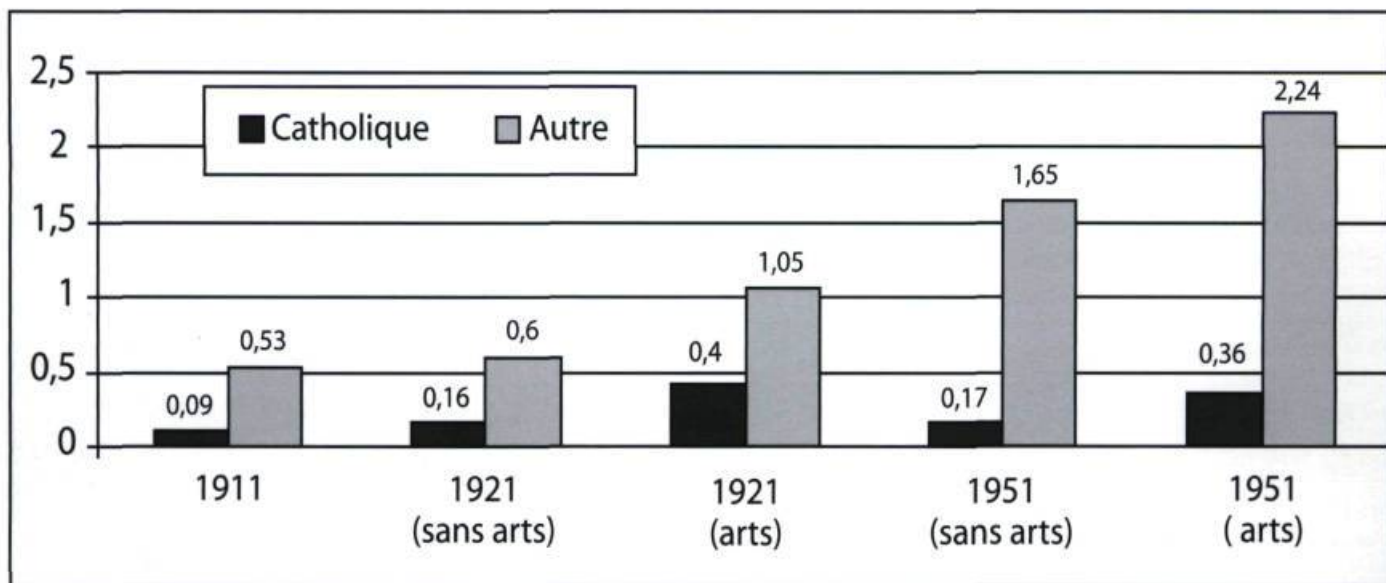
■ Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. (Archives de Cap-aux-Diamants).

Les Québécois de langue française participaient de façon fort congrue aux études supérieures. Les deux premières lignes du tableau, qui tiennent compte des inscrits de la Faculté des arts, montrent que les francophones ne faisaient pas si mauvaise figure. C'est largement illusoire quand on songe que la formation classique n'était aucunement professionnalisante, en ce sens qu'elle ne procurait aucune compétence utilisable sur le marché de l'emploi. Les deux lignes suivantes ignorent les étudiants des facultés des arts pour ne retenir que les programmes ayant un caractère professionnel. Elles témoignent de l'accès des deux groupes culturels aux emplois de cols blancs. Les catholiques, en très grande majorité de langue française, paraissent particulièrement peu choyés.

Le tableau ne fait pas que montrer que les protestants² étaient surreprésentés dans les institutions universitaires, mais encore ils allaient améliorer considérablement leur position entre 1921 et 1951, jusqu'à représenter une majorité de l'effectif universitaire de la province, alors qu'ils étaient une petite minorité (12,1 %). Les francophones, à l'opposé, perdaient une partie de l'espace occupé en 1921. Leur taux de persévérance scolaire si faible s'explique sûrement en partie par le niveau de fortune plus modeste, comparé aux anglophones de la province. L'obstacle était à cet égard d'autant plus élevé que les autorités scolaires se refusèrent à créer un secondaire public avant 1957, cela malgré des demandes pressantes de la population dès le milieu des années 1920, mais aussi de la part de communautés enseignantes de frères qui se portaient volontaires pour offrir un enseignement de ce genre. Bien plus, même après la création d'un secondaire public, en 1957, les élèves devaient encore faire les quatre dernières années du cours classique dans un collège privé! Ce n'est qu'avec la création des cégeps, en 1967, que les jeunes gens purent accéder aux facultés universitaires après des études réalisées seulement dans des institutions publiques – donc gratuites. L'absence de volonté politique, plus que le niveau de richesse, paraît responsable des retards accumulés.

La comparaison des pourcentages figurant au tableau est certes évocatrice. Celle de la proportion des jeunes à atteindre l'ordre supérieur l'est encore plus.

La proportion des jeunes de chaque communauté inscrits à l'université (en pourcentage)



La figure que l'on trouve dans la page précédente permet de comparer, bien que ce soit très imparfaitement, l'accès des jeunes catholiques et ceux des autres confessions, considérés tous ensemble, à l'université. La comparaison est imparfaite pour quatre raisons. D'abord, je disais plus tôt qu'il pouvait se trouver des catholiques dans les établissements universitaires soi-disant protestants (comme McGill). Ensuite, l'habitude de l'*Annuaire statistique du Québec* de considérer, en 1921 et 1951, les étudiants des quatre dernières années du cours classique comme des universitaires a évidemment comme effet de gonfler la proportion des catholiques. Je ne suis cependant pas certain qu'il soit légitime de compter ensemble les jeunes de Belles-lettres et Rhétorique avec ceux qui suivaient un premier cycle en arts à McGill. Je laisse donc le lecteur en juger, et je lui fournis les deux données. Les établissements supérieurs accueillent des étudiants sans égard à la confession. Mais dans les faits, les établissements francophones recevaient surtout des catholiques. Les universités anglophones recevaient des protestants, mais aussi des membres de toutes les autres confessions, à l'exception de Loyola College, un établissement catholique. Cette façon de présenter les choses sous-estime sans doute la persévérance scolaire des catholiques. Enfin, je ne donne pas ici un taux de scolarisation universitaire – pour cela il faudrait faire ces calculs en fonction des 20-24 ans¹, et non de l'ensemble de la population de chaque catégorie – mais un indice de la participation des membres des deux communautés à cet ordre d'enseignement.

Toutes ces réserves étant faites, et même en considérant les effectifs des quatre dernières années du cours classique, nous constatons que la population anglo-protestante a une présence à l'université sans commune mesure avec celle des franco-catholiques. C'est ce dont témoignait le rapport de la commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, lorsqu'elle révélait, au milieu des années 1960, que de toutes les communautés culturelles présentes sur le territoire du Québec, seules les personnes d'origine italienne et amérindienne touchaient des revenus plus bas que les Canadiens français! Au même moment, le ministère de l'Éducation tout nouvellement créé essayait de renverser la tendance avec le slogan «Qui s'instruit s'enrichit!»

Il est évident que les derniers paragraphes laissent songeurs. Bien sûr, depuis 1951, les jeunes francophones ont accru considérablement leur accès aux études supérieures. Toute la réforme des années 1960 ne s'est-elle pas faite au nom du rattrapage? Cependant, la réalité contemporaine doit-elle vraiment nous réjouir? À l'automne 2000, j'ai mené une enquête auprès de 1 104 élèves âgés de 15 ans de la grande région métropolitaine de Montréal. L'échantillon était composé très soigneusement pour tenir compte de la présence des écoles privées et publiques, françaises et anglaises. À la question qui demandait à ces adolescents s'ils désiraient aller à l'université, dans les écoles françaises 60,6 % d'entre eux ont répondu par l'affirmative, et 82,4 % dans les écoles anglaises! Les

■ Séminaire de Nicolet construit en 1803. (Archives de Cap-aux-Diamants).



écoles des deux réseaux linguistiques ont une large proportion d'élèves dont les parents sont d'origine étrangère (un peu plus de 50 % dans l'île de Montréal, un peu plus de 38 % dans la grande région métropolitaine). 54 % des jeunes déclarant avoir deux parents de nationalité canadienne souhaitent aller à l'université un jour, 81,4 % dans le cas de ceux dont l'un, ou les deux parents sont d'origine étrangère! En fait, qu'ils aillent à l'école française ou anglaise, les enfants de parents immigrants souhaitent dans une proportion de plus de 80 % aller à l'université, tout comme les enfants de nationalité canadienne fréquentant les écoles de la minorité. Pour ce qu'il est convenu d'appeler les francophones de souche, la proportion se situerait sous les 50 %⁴.

Toute proportion gardée, au regard des autres communautés, la population francophone dont les parents sont de nationalité canadienne n'aurait pas tellement amélioré sa situation. N'y a-t-il pas des fidélités à la tradition dont on se passerait bien? ♦

Jean-Pierre Charland est historien et professeur à la Faculté d'éducation de l'Université de Montréal

NOTES :

1- Dans tout ce texte, je désignerai du mot collège les établissements classiques dirigés par le clergé régulier, et les établissements dirigés par le

clergé séculier, qu'il s'agisse de séminaires diocésains ou de collèges.

2- Il s'agit ici d'un calcul basé sur la confession des établissements. Aussi, les protestants dans des universités catholiques, les catholiques dans des universités protestantes, peuvent venir fausser ces données. Il y a certainement une sous-évaluation de la présence des francophones à cet ordre, car il s'en trouvait à McGill. Mais il serait illusoire de croire qu'ils y étaient en grand nombre. Les ordres de grandeur présentés ici sont fiables. Cette remarque vaut aussi pour les figures. Dans ces calculs, il va de soi que toutes les écoles de niveau supérieur, dont Polytechnique et les HEC, sont prises en compte.

3- Des années que je voulais comparer, je n'avais la population selon l'appartenance religieuse des 20-24 ans que pour 1951. Cette année-là, si je prends l'effectif comprenant les étudiants des facultés des arts, j'ai un taux de fréquentation universitaire de 4,2 % chez les catholiques et 32,6 % chez les «autres»! Cet écart effarant témoigne de la présence de catholiques et d'étudiants qui ne sont pas de la province dans les universités protestantes, mais aussi du fait que la proportion des étudiants gradués, âgés de plus de 24 ans, y est plus grande que dans les établissements catholiques. Mais même en voulant croire que les catholiques et les non-québécois comptent pour la moitié des clientèles de Bishop's, McGill et Sir George Williams – Loyola College est catholique –, le taux d'accès serait encore quatre fois plus élevé chez eux!

4- Ces données se trouvent dans un texte encore inédit : Jean-Pierre Charland, *Le rapport à l'histoire et à la citoyenneté des élèves des régions métropolitaines de Montréal et Toronto* (titre provisoire).

Université de Montréal, fondée en 1876 comme succursale de l'Université Laval de Québec. Elle obtient son autonomie complète en 1918. (Archives de l'Université Laval).

